

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Poste : 35 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
9 Juillet 1884.

Chronique générale.

C'est à peine s'il est question de la revision
dans les couloirs des deux Chambres.
L'attention du public, de plus en plus préoc-

9 membres sont favorables et 9 sont hos-

AU PALAIS-BOURBON. — Séance d'hier mardi.
M. Lefebvre de la Rivière dépose son rapport sur le
projet de loi adopté par le Sénat et

L'ordre du jour appelle la suite de la dis-

Le ministre des finances dit que la crise
actuelle a pour cause l'impôt actuel qui ne

L'orateur accepte le remède proposé,
c'est-à-dire les modifications proposées. Il

Les représentants des colonies se plain-

Avec une surtaxe de 6 ou 7 francs, le Tré-

LES CRÉDITS POUR LE TONKIN.

La commission du budget s'est réunie hier

Elle a entendu la lecture du rapport de
M. Ménard-Dorian sur la demande de crédit
relatif au Tonkin.

La commission a fait disparaître de ce
rapport les paroles qui constituaient une
désapprobation de notre entreprise au Ton-

Elle a enfin adopté le crédit de 38 millions
demandés par le gouvernement pour conti-

On prévoit que, par suite de l'impossibi-
lité de rapatrier aucune partie des troupes
du Tonkin, le crédit de 5,196,000 fr. de-

Il s'ensuit que les crédits extraordinaires
que le gouvernement devra demander aux
Chambres avant les vacances, tant pour le

Les sonneries des cloches d'église, le 14
juillet, viennent de faire l'objet d'une cir-

La nouvelle loi qui autorise les maires à
disposer des cloches pour les fêtes publi-

Il n'y aura pas de fête nationale, le 14
juillet, à Perpignan. Le conseil municipal

La préfecture ne voulait autoriser cette dé-

Le conseil municipal radical perpignanais

D'accord avec le gouvernement, le préfet
de police prépare un décret imposant de
nouvelles conditions d'hygiène aux proprié-

Le Temps publie une dépêche qui an-
nonce que deux cas de fièvre jaune viennent

Dieu veuille que cette nouvelle soit con-

Un de nos correspondants nous écrit
qu'il a eu hier un long entretien avec le

Au cours de la conversation, le savant

« Je crains que le choléra asiatique n'en-

La France et dont la queue frétille au-des-

Une grave nouvelle nous arrive d'Italie.
La variole noire règnerait en ce moment

LE CHOLÉRA.

La situation s'aggrave. Les dépêches de
Toulon et de Marseille signalent une recru-

Jusqu'à l'heure actuelle, l'état sanitaire

est satisfaisant à Paris, mais combien de

On aura beau expliquer aux individus qui

constituent ce qu'on appelle le gouverne-
ment, qu'il faut tout craindre, en temps
d'épidémie, des réjouissances publiques qui

Comme nous le disions hier, M. Calla,
député de Paris, a posé à la Chambre, au

Avec sa grâce habituelle, M. Hérisson a

TOULON. — De dimanche soir minuit à
lundi minuit, 25 décès. De lundi minuit à

Le ministère de la marine communique

« Sœur Macédonie est morte hier soir à
l'hôpital principal, où il n'y a pas eu d'en-

» A Saint-Mandrier, un décès d'un hom-

» L'état sanitaire du Shamrock continue à

Depuis lundi soir cinq heures, il y a eu

MARSEILLE. — La situation sanitaire est

On a enregistré, depuis lundi soir, huit

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Deuxième partie.

IV

Qu'est-ce que l'ouvrage manuel, cette misérable

Pour qu'il soit productif, il faut les doigts agiles

La pauvre enfant connut des fins de mois désolés

« Eh bien, oui, sauve-nous de la détresse. Sois

« Ma pauvre enfant, disait-elle d'une voix qui

« Ma pauvre enfant, disait-elle d'une voix qui

Les semestres de Louis étaient écrasants.

Marthe bien lasse, la tête lourde, assise devant

Lucienne allait et venait dans la chambre, allu-

« Ma pauvre enfant, disait-elle d'une voix qui

l'autre, et tout fiers de marcher ensemble.

Ils s'arrêtaient devant les brillants étalages.

« Sœur, disait Louis, quand je serai grand et

« Sœur, disait Louis, quand je serai grand et

« Sœur, disait Louis, quand je serai grand et

« Sœur, disait Louis, quand je serai grand et

« Sœur, disait Louis, quand je serai grand et

« Sœur, disait Louis, quand je serai grand et

« Sœur, disait Louis, quand je serai grand et

« Sœur, disait Louis, quand je serai grand et

« Sœur, disait Louis, quand je serai grand et

— Sais-tu ce qu'il est devenu, Angélique ?

— M. le curé des Platanes a dit à ma mère qu'il

Un long silence suivit.

— Oui, pensait Marthe, il devait être bien loin de

— Viens donc avec nous, Angélique, si tu peux

Le petit groupe se mit en marche, gagna les

Angélique raconta son histoire.

Depuis quelques mois elle habitait Paris, et ser-

La comtesse dormait jusqu'à midi. A trois heu-

se rendait au bal, au théâtre, au concert. Elle

éprouvé. Il y a 47 malades à l'ambulance du Pharo.

Il y a eu dimanche soir un nouveau départ d'émigrants corses. Dans la journée de lundi, 626 voyageurs ont quitté la ville; 68 étaient à destination de Paris.

Marseille, 8 juillet, 11 h. 45 du matin.

« Depuis ce matin, 9 h. 30, deux nouveaux décès cholériques ont été déclarés à l'état-civil. »

Le ministre de l'instruction publique a donné ordre de licencier les élèves de Marseille qui n'ont pas à passer d'examens; pour les autres, les cours devront encore rester facultativement ouverts.

NICE. — On signale plusieurs cas de choléra à Nice. La population réclame des mesures sévères. Le préfet et le général s'y opposent.

AIX. — Plusieurs cas sont signalés.

NIMES. — Le conseil municipal de Nîmes a décidé de remettre la fête du 14 Juillet au 27 septembre prochain, anniversaire de la proclamation de la première République.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 juillet.

La Bourse débute encore au-dessous des cours de clôture d'hier. Mais petit à petit les rentes se relèvent. Au comptant le marché est actif et soutenu et il faudrait bien peu de chose pour qu'il réussisse à entraîner la spéculation dans une meilleure voie. Les Consolidés sont les mêmes à 100 francs.

Le 3 0/0 cote 75.97 1/2 premier cours et reste en clôture à 76.05. L'amortissable oscille entre 77.45 et 77.55 dernier cours; le 4 1/2 s'inscrit au début à 106.60 pour finir à 106.75.

La Banque de France perd 15 fr. sur hier à 4.985.

Le Crédit Foncier reste ferme, les demandes sont suivies et tout indique un mouvement de reprise. Les Obligations Foncières et Communales sont recherchées, on emploie sur ces titres une partie de l'argent provenant des coupons de juillet.

La Banque de Paris est à 752.50. Le Crédit Industriel et Commercial est immobile à 975. Comme nous l'annonçons plus haut, le détachement des coupons permet en ce moment à l'épargne de faire actuellement des placements rémunérateurs.

Aussi le 5 0/0 italien à 92.60 rapporte à 75 0/0, c'est là un excellent placement avec la perspective d'une forte plus-value, le 5 0/0 italien devant arriver au pair malgré tous les obstacles qui retardent momentanément sa marche en avant.

Le Suoz est relativement ferme à 1.865, les recettes du transit pour le 7 juillet ont été de 210,000 francs.

L'obligation Ouest-Algérien 4 0/0 est recherchée; le titre, garanti par l'Etat, donne au cours actuel un revenu net de 4.65 0/0, sans compter la prime résultant du remboursement à 500 fr.

rentrait à l'aube. Impossible, dans cette vie mouvementée, de trouver un instant pour s'occuper de sa vieille mère. Une courte visite, çà et là, était déjà chose difficile. Aussi la comtesse Yolande se faisait-elle remplacer par une demoiselle de compagnie. Mais comment en trouver de dociles, d'empresées, de respectueuses.

M<sup>me</sup> Derriou en changeait constamment.

Les honoraires étaient pourtant superbes; mais qui voulait se contenter de soigner une vieille femme grondeuse et maussade?

— Moi! pensa Marthe... Moi, j'accepterai la lourde tâche, et Louis poursuivra ses études.

Puis, s'adressant à la fille de Françoise:

— Propose-moi à la mère de ta maîtresse; le veux-tu, Angélique?

La jeune paysanne joignit les mains:

— Moi, vous proposer à M<sup>me</sup> Derriou! s'écria-t-elle avec une sorte d'épouvante; mais vous n'y songez pas, mademoiselle; cette maison est un enfer!

Marthe leva vers le ciel ses beaux yeux résignés et limpides:

— Je m'y habituerai, fit-elle; rends-moi ce service, ma bonne Angélique.

Qui n'a besoin d'un plus petit que soi.

Une fois de plus le vieil axiome trouva son application. A défaut de hautes protections, M<sup>lle</sup> Deline dut sa nouvelle position à une humble femme de

Il faut signaler l'excellente tenue des Chemins Méridionaux de l'Italie à 600 fr. l'action donne la certitude d'un revenu de 35 fr. pour l'exercice et en dehors de la perspective des conventions avec l'Etat pour l'exploitation du réseau de l'Adriatique, ils valent intrinsèquement plus de 700 fr. Il y a donc à conseiller un arbitrage avec les chemins autrichiens qui à 650 fr., cours actuel, ne donne qu'un revenu de 32.50.

La Banque Ottomane est plus faible à 591.25. Le Turc est à 7.70. L'Egypte se négocie entre 290 et 291.25.

Sur le marché des chemins de fer, les cours sont absolument les mêmes: le Nord est à 1,652.50, le Lyon à 1,180, l'Orléans à 1,282.50, le Midi à 1,142.50, l'Est à 753.75, l'Ouest à 817.50.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 7 juillet 1884.

Présidence de M. COMBIER, maire.

Étaient présents: MM. Vinsonneau, adjoint, Peton, Liénard, Coutard, Hubert, Cholet, Terrien, Piéron, Renou, Doussain, Bonneau, Rolland, Girandier, Guédon, Goulard, Loard, Langlois, Rivain, Lemarinier, Poitevin, Ploquin.

Absents: MM. Neveu, Delamarre.

Se sont excusés par lettres: MM. Milon, Boisson, Poitou.

M. le Maire ouvre la séance et invite M. Peton, l'un des secrétaires, à donner lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Cette lecture ne soulève aucune observation sérieuse.

Le Maire rappelle que le Conseil s'est réuni le 9 juin pour examiner la grave question de l'accès du collège de filles.

On se souvient que, dans la séance du 4 juin, le public avait été prié de se retirer pour ce débat. Il y avait évidemment des considérations d'un ordre majeur à discuter: une critique sévère du savoir, de l'expérience et de la perspicacité de l'architecte parisien qui a planté son bâtiment sans s'être préoccupé le moins du monde de l'accès, et qui semble y penser alors que les trois quarts de l'édifice sont élevés. On s'apercevrait aujourd'hui que ces constructions, établies beaucoup plus bas, n'eussent pu que gagner sous plus d'un rapport, sous celui de l'accès en particulier.

Il y avait aussi la question des indemnités à traiter. Or le huis-clos prononcé a donné le champ libre dans la ville à nombre d'interprétations fâcheuses. On voyait l'immeuble de certain frère et ami qu'il fallait indemniser. Un débat public eût évité ces réflexions malveillantes. Le comité secret réclamé par M. le Maire a donc été une maladresse, et nous avons dit qu'il avait été enlevé avant que le Conseil n'ait eu le temps de se prononcer par assis et levé, conformément à la loi.

Le montant des expertises s'élèverait à 50,000 fr. et l'étude d'une rampe partant de l'église de Nantilly au collège donnerait une pente de 7 centimètres par mètre.

M. Terrien conteste ces chiffres.

chambre, à une petite fille des champs, dont le cœur se souvenait, avec gratitude, des aumônes et de la bonté de la fille du député.

Huit jours après, Marthe entra en qualité de lectrice chez M<sup>me</sup> Derriou.

Elle ne prit pas sans un déchirement profond le chemin de son calvaire.

Lucienne la consolait:

— Courage, ma fille, c'est pour notre Louis que tu vas travailler. Il pourra devenir un savant. Ah! dame! il commence à nous faire bien de l'honneur... Te rappelles-tu le jour des prix: on ne voyait que lui sur le théâtre, où les beaux messieurs sont assis en rang.

A ce souvenir, elle essayait de sourire, la pauvre Marthe. C'était en vain. De grosses larmes voilaient ses yeux.

Devant un hôtel donnant sur les Champs-Élysées, un laquais, en casquette à galon d'or, était en train de faire reluire les cuivres de la porte d'entrée. Une soubrette, à mine fûtée, lui causait gaiement.

Et tout à coup:

— Regardez donc, fit-elle avec une intonation railleuse; voilà, je crois, notre demoiselle de compagnie.

Marthe s'avancait appuyée sur Lucienne, et Rose la pointait du doigt.

— Elle n'est vraiment pas mal, reprit la soubrette en observant, avec envie, la beauté si pure de M<sup>lle</sup>

M. Bonneau n'approuve pas ce tracé.

MM. Coutard, Hubert et Cholet ont demandé une solution immédiate. Ne pas oublier que M. Cholet, conseiller municipal, est l'entrepreneur du collège de filles.

M. Renou opine pour qu'on revienne à l'ancien tracé par la rue du Collège de garçons.

Enfin le Maire fait savoir que le projet de l'architecte parlant de l'église de Nantilly a été adopté par la Commission. Il promet également que l'accès par la butte des Moulins sera amélioré.

M. le Maire présente le budget de 1885. D'après ses propositions, il y a un excédent de recettes de 49 fr. 16 centimes.

Il annonce qu'il a reçu les comptes administratifs et les budgets du Bureau de bienfaisance, de l'Hospice général, du Collège de garçons, et demande le renvoi à l'examen de la Commission du budget, ce qui est accepté.

M. Combié donne lecture d'une série de pétitions d'habitants de divers quartiers, lesquels demandent dans leur voisinage l'installation de bouches d'eau sous-trottoirs et moins de parcimonie dans la distribution de l'eau, par ce temps de chaleurs torrides et sous la menace de l'épidémie qui peut nous arriver du Midi. Le Maire a étudié cette importante question avec M. Neuber, directeur du service des eaux, qui a mis toute la complaisance possible pour répondre aux besoins de la saison.

Malheureusement, les bassins ne contiennent que 4,400 mètres cubes, et ils sont vidés chaque jour, aussi faut-il que la machine fonctionne sans interruption, et si le moindre accident survenait, le service public et les particuliers pourraient en souffrir.

Sous ce rapport, M. le Maire n'a pas été rassurant et n'a pas donné une prime d'encouragement pour les abonnements. Mais nous sommes convaincu que la Société Fortin, Hermann et C<sup>o</sup> saura pourvoir aux exigences d'une plus forte consommation et d'un plus grand nombre d'abonnés.

M. Combié a promis en cette saison qu'un service d'arrosage avec tonneaux serait organisé dans les quartiers dépourvus de bouches ou de canalisation.

Plus tard, il présentera la carte à payer.

M. le Maire présente une demande de M. Boisselier, directeur de l'École mutuelle des Récollets, qui expose que sa situation financière est loin de s'améliorer. Depuis 1872, il est toujours au même traitement de 2,200 fr., et nombre de ses collègues des environs ont reçu, depuis cette époque, des suppléments d'appointements. Le Conseil, en lui accordant ce nouveau témoignage de sympathie, développera chez lui une ardeur plus vive pour faire mieux encore.

Un court débat s'engage à ce sujet, puis la supplique est renvoyée à la Commission du budget.

Nouvelle demande en faveur du bataillon

Deline, son visage de vierge, ses yeux veloutés et candides.

Puis, avançant dédaigneusement la lèvre:

— Mais, grand Dieu! la toilette n'est pas riche!... Et quelle drôle de conductrice avec un clocher sur la tête!

Le laquais et Rose se mirent à rire méchamment. Marthe s'était arrêtée devant la grille de l'hôtel, et Lucienne, sans prendre souci des passants, entourait son enfant de ses robustes bras.

— Adieu, Marthe, adieu, ma pauvre petite!

En cet instant son regard saisit le sourire moqueur du laquais et celui de M<sup>lle</sup> Rose, toujours en observation sur le Perron. Lucienne les regarda bien en face et murmura:

— Ces gens-là ne me reviennent pas du tout! Comme ils ont un air fiérot!

Et, serrant étroitement Marthe sur son cœur, elle reprit:

— Si on te fait trop de chagrin, ma pauvre fille, reviens chez nous; tu y trouveras toujours la vieille Lucienne.

Rose, sveltes et légère dans son costume de soubrette, les cheveux frangés sur le front, un petit tablier festonné s'étalant sur sa robe aux teintes claires, ouvrit avec une gravité digne.

Et Marthe, s'arrachant à l'étreinte de Lucienne, pénétra dans la cour sablée, dont les contours étaient fleuris de tulipes printanières.

scolaire dont les exercices du tir à la cible ont donné des résultats inespérés, dit le père de la proposition. Cette institution, parallèle à celle de la patrie, est appelée à rendre des services considérables à la patrie, et il est bon que la Ville en développe le goût en créant deux ou trois prix qui seront distribués aux plus méritants.

Renvoyé à la Commission du budget. Nous espérons que la Commission ne montrera pas récalcitrante.

Ici a lieu la lecture d'une circulaire motivée par l'approche de la fête dite nationale. Un M. Victor Gendreau, éditeur de médailles commémoratives, d'images et de petites brochures, veut assurer le placement de ses produits. Il en enverra pour 50 fr. On n'a pas le temps de renvoyer cette souscription à la Commission du budget, et le Maire demande à être autorisé à faire cette dépense.

Personne ne dit ni oui ni non, et ce silence est enregistré comme un acquiescement.

M. Combié communique au Conseil le don fait à la ville de Saumur, par M<sup>me</sup> la comtesse de Foulon de Doué, du portrait de son grand-père, Joseph-François Foulon, originaire de Saumur, et de celui du lieutenant-général comte Laferrière, son parent, qui fut le premier commandant de l'ancienne Ecole de cavalerie, de la fin de décembre 1814 à 1818.

L'état des esprits permettant d'accepter ce legs, il n'est pas fait d'objections.

L'Administration s'occupera de placer ces tableaux soit dans la salle des délibérations, soit dans la bibliothèque ou le musée.

La Chambre syndicale des menuisiers de Saumur expose, dans une pétition au Conseil, que la corporation ne peut soutenir la concurrence étrangère que par une grande force intellectuelle; que nulle ville ne peut se désintéresser dans cette lutte, et que Saumur s'y associera en créant un cours professionnel gratuit pour la corporation.

Ce vœu paraît digne d'intérêt; le Conseil voudrait pouvoir s'y associer.

— Mais où trouver un professeur? s'écrie M. Terrien.

M. Renou découvre les éléments pour un cours d'adultes au collège.

M. Hubert voudrait une école industrielle à Saumur à l'instar de celle qui existe à Nantes.

M. Piéron s'élève contre cette idée et propose la création de cours professionnels pour tous les corps de métiers.

La question est réservée, ce qui pourrait bien vouloir dire enterrée.

Le Maire demande à être autorisé à plaider devant le conseil de préfecture dans une action contre M. J.-B. Stears, entrepreneur d'éclairage. Il s'agit de deux procès-verbaux dressés en 1883 contre M. Stears pour défaut d'éclairage, et une retenue de 138 fr. que refuse de subir M. Stears.

L'action est pendante depuis le mois d'octobre; enfouie dans les cartons de la préfecture depuis cette époque, elle vient d'être

— Cette dame de la campagne est sans doute madame votre mère? insinua Rose d'un accent doucereux.

Son regard suivait la paysanne qui s'éloignait portant avec majesté sa haute coiffe.

Marthe saisit une intention de raillerie sous le sourire poli de la femme de chambre; mais, sans faiblir, sans renier l'être bon et dévoué qui, depuis son enfance, l'entourait de soins et de tendresse, elle répondit fièrement:

— Oui, mademoiselle, cette dame de la campagne est ma mère... ma mère adoptive. Celle qui est au ciel ne peut m'en vouloir de donner ce titre à ma chère Lucienne.

Rose se mordit les lèvres, puis ouvrit la porte de l'hôtel.

M<sup>lle</sup> Deline traversa de nombreux salons, où les velours, les feuillets exotiques, les tapis d'Orient, les objets d'art, parlaient de luxe et de richesse.

A l'extrémité de ces appartements splendides, dans une chambre soigneusement close, Marthe aperçut une petite vieille chétive, tremblotante, enfouie dans un flot de soie et de dentelles. Elle grelottait devant son foyer brûlant, et murmurait contre l'ingratitude des domestiques, qu'elle payait largement et qui l'oubliaient... qui la soignaient mal.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

Une extrême alors que personne n'y pensait plus.  
Le Conseil autorise le Maire à poursuivre l'action et à produire tout mémoire qu'il jugera utile.

Le Maire expose que les crédits généraux de la voirie sont en déficit, que ce déficit provient des décisions du jury qui a alloué aux intéressés des sommes supérieures aux vœux de la Ville.  
Ainsi, le sieur Breton a reçu, pour sa construction de la place Saint-Pierre, sus-mentionnée depuis trois ans, 22,000 fr. Il ne faut pas oublier que la Ville aurait pu avoir ce même terrain pour 12,000 fr. Bénéfice net, 10,000 fr. (pas pour la Ville!).  
En somme, les indemnités s'élèvent, conformément aux décisions du jury, à 73,000 francs.  
C'est une simple transformation de chiffres, dit M. Combiar.  
Le Conseil ne pouvait faire autrement que de voter.

Suivant arrêté du préfet, le Conseil est appelé à composer la Commission qui doit assister le juge de paix et le maire pour arrêter la liste des jurés.  
Sont nommés pour le canton Sud : MM. Pottier, Goulard ; pour le canton Nord-Ouest, MM. Luard, Rivain ; pour le canton Nord-Est, MM. Girandier, Hubert.

Le Maire parle ensuite du Comité d'hygiène qui s'est occupé du choléra et a arrêté les dispositions à prendre pour en prévenir l'envahissement et le combattre s'il vient à apparaître.  
De là est venu le projet d'une Commission des logements insalubres, et le Maire a proposé, pour en faire partie, MM. Hubert, membre du Bureau de bienfaisance, Bournot, médecin principal de l'École de cavalerie, Pelon, Coustant, Perreau, Bontemps, Cartier, Boisson.  
Tous ces candidats sont acceptés. Mais quel sera le pouvoir de cette Commission ? Aura-t-elle le droit de faire abattre un logement insalubre ? Que de difficultés en perspective, de conflits et d'impossibilités d'action !

Le Maire revient à la demande de la Commission des Hospices d'un supplément de 3,000 fr. à titre de subvention exceptionnelle. La demande est justifiée, rédit M. le Maire ; les recettes de la Ville, toujours en progression, le permettent. Votez donc ces 3,000 fr.  
Le boni présumé du produit de l'octroi pour 1884 sera sûrement de 40,000 fr., sur lesquels on prélèvera, outre les 5,000 fr. pour l'Hospice, 4,500 fr. à 2,000 fr. pour salubrité de la voie publique. Le sulfate de fer et le chlorure de chaux ne sont pas chers, il est vrai ; mais il en faut des quantités pour produire quelque effet.  
Il est certain qu'il n'y a point d'économies à faire de ce côté.

La série des questions, pétitions, demandes devant être soumises à la Commission du budget étant épuisée, le Conseil passe à un autre ordre d'idées.

M. Bonneau sollicite la parole. Au nom des habitants de la place de l'Hôtel-de-Ville et du quai de Limoges, il demande que la rue du bataillon scolaire soit passée le 14 juillet sur ce quai, et que ces mêmes habitants soient autorisés à dresser, à leurs frais, un mâât de cocagne sur ce même emplacement, à l'heure que désignera l'Administration.

M. Bonneau voit dans cet acte de désinvolture la manifestation du sentiment patriotique le plus élevé ; il ne comprendrait pas que l'Administration ne laissât pas libre cours à cet élan, en accordant toutes les autorisations prévues et imprévues.

M. le Maire ne partage pas cette opinion. Il expose la véritable mobile de cet enthousiasme pour le bataillon scolaire et pour le mâât de cocagne.  
— Ce sont, dit-il, les cabaretiers — il y en a bien une douzaine sur une longueur de 150 mètres — qui voient d'un œil d'envie que l'on n'aura pas assez d'occasions, en ce jour du 14 juillet, pour débiter du petit-bleu ou des chopas de bière et qui veulent se rattrapper.

Le Champ-de-Foire attirera le public par les courses du Veloce-Club, le quai Saint-

Nicolas par la revue des bambinos en armes, et la place de la Mairie est déshéritée.

M. Bonneau persiste à croire au seul et chaleureux patriotisme de ses mandants, et s'étonne de cette résistance.

Le Maire s'efforce de démontrer que, le 14 juillet, cette année, la foire et ses baraques occuperont encore la place ; que, d'un autre côté, il faut de l'espace pour l'installation du feu d'artifice et qu'il y a une difficulté matérielle pour se rendre au désir exprimé par l'honorable préopinant.

M. Piéron rappelle qu'une Commission a été nommée pour arrêter le programme de la fête et que la question doit lui être soumise.

Les conversations s'animent. Le Conseil se divise. Le Maire pense que cette autorisation ne peut être donnée. Qu'arriverait-il si chaque quartier, voulant empiéter sur les attributions de la Commission de la fête, venait modifier son programme et demander ses divertissements ?

M. Bonneau, qui a fêté l'année dernière le 14 juillet à Bordeaux, a été témoin de ces diversités de jeux et demande que Saumur marche sur les traces du chef-lieu de la Gironde.

M. Liénard pense qu'il y a lieu de donner l'autorisation si l'installation ne doit présenter aucune gêne à la circulation.

La proposition de M. Bonneau est mise aux voix par mains levées. Elle n'obtient pas la majorité ; mais le Conseil se réveille et la renvoie à la Commission de la fête.

M. Lemarinier, professeur au collège de garçons de Saumur, se lève, et sa parole bien mesurée calme la tempête. Il expose que son collègue chargé du cours de dessin au collège a reçu pour traitement 4,600 francs avec promesse du même cours au collège de filles et une allocation de 800 fr. Il demande que cet engagement soit réalisé ou que le Conseil élève les appointements à un chiffre convenable qui fasse honneur au talent de cet artiste.

Cette proposition est prise en considération.  
Puis M. le Maire lève la séance.

#### MUSIQUE DE L'ECOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'école mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1° La Carabine, marche.
- 2° Kamnetz, polka russe.
- 3° Nice, schottisch.
- 4° Les Enfants de Paris, chœur à 4 voix, par les élèves des deux écoles communales.
- 5° Les Pupilles de la République, pas redoublé.

Pour cette année, il n'y aura rien de changé aux vacances judiciaires. Les cours du Nord avaient demandé que ces vacances eussent lieu du 15 août au 15 octobre. Mais la garde des sceaux a décidé que rien, cette année, ne serait changé à l'ancien usage. Les vacances auront donc lieu, comme d'habitude, du 4<sup>o</sup> septembre au 3 novembre.

ALLONNES. — C'est dimanche prochain, 13 juillet, que la municipalité d'Allonnes inaugure sa nouvelle Mairie. Nous engageons vivement nos lecteurs à aller voir cette œuvre délicate due à l'habile architecte de Chinon, M. Daviau.

C'est également dimanche prochain qu'aura lieu à Allonnes l'assemblée de la Saint-Doucelin.

Le Journal de Maine-et-Loire rapporte que, le 4 juillet, un coup de foudre a frappé la Mairie de Saint-Saturnin et a mis le feu à un stock de poudre et de pétards, reste de la fête « nationale » de l'an passé ; le feu s'est communiqué aux archives municipales, dont une partie a été brûlée. Les pétards et les archives étaient-ils dans la même salle ? Ce serait une grave imprudence.

On écrit de Bourgueil :  
« Samedi 28 juin dernier ont eu lieu dans notre ville, au milieu d'une assistance nombreuse, les obsèques de l'un de nos plus vieux, de nos plus respectables, de nos plus dévoués citoyens, de M. Marcellin Renault,

chevalier de la Légion-d'Honneur, qui fut pendant trente-trois ans juge de paix du canton de Bourgueil.

M. Renault était âgé de 83 ans ; il avait reçu, après 1870, la croix de l'Internationale de Genève pour soins donnés au blessés.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Arthur Le Jouteux, maire de Bourgueil ; M. Berthault, juge de paix ; M. Girault, notaire ; M. Charles Coyteux, ancien directeur des postes, tous amis.

Le deuil était conduit par M. Léon Renault, ancien avocat à la Cour de Paris, seul fils du défunt accompagné de son fils, que suivait immédiatement toute la famille parmi laquelle figuraient notamment M. Eugène Dion, M. Camille Renault, son fils, volontaire au 44<sup>e</sup> dragons, en tenue, M. Comte, avocat à Chinon, M. Goupil de Bouillé, M. Gustave de Cougny.

Dans le cortège nous avons remarqué M. le général Trochu et M. Lajousse, ancien receveur de l'Enregistrement à Bourgueil, amis de M. Renault, qui étaient venus de Tours pour assister à la cérémonie.

Au cimetière, quatre remarquables discours ont été prononcés, au milieu d'un grand concours de personnes, par MM. Arthur Le Jouteux, Berthault, Charles Coyteux et le docteur Gérard, lesquels ont fait ressortir les vertus et les éminentes qualités du défunt, le bien qu'il a accompli, l'estime dont il était entouré, les regrets profonds qu'il a laissés.

#### LES ORACLES DE MATHIEU DE LA DRÔME.

Mathieu de la Drôme a prononcé ses oracles pour le mois de juillet :

Nous aurons de fortes chaleurs jusqu'au 15 juillet.

Pendant cette période, des orages nombreux dans le sud-est de la France, en Corse et en Sardaigne.

Le dernier quartier de la lune amènera avec lui des orages fréquents dans la région centrale de l'Europe.

Le 15, le 17 et 20, les routes ravinées et les chemins forestiers seront, d'après les prophéties de Mathieu de la Drôme, fortement endommagés.

Une période dangereuse commencera le 22 et finira le 29. Les contrées riveraines de la Méditerranée seront visitées par de terribles orages. La grêle tombera dans la région des Alpes et dans celle des Cévennes. Beau temps du 29 au 31.

#### Faits divers.

UNE INHUMATION PRÉCIPITÉE. — On ne s'entretient à Paris, dans le quartier des Batignolles, que d'une erreur inconcevable qui vient d'être commise par le médecin de l'état-civil.

Dimanche, à quatre heures, dans la rue Lévis, les porteurs des pompes funèbres procédaient à la mise en bière du sieur Legrain, âgé de cinquante-sept ans, subitement décédé.

Au moment où les funèbres employés pressaient le corps et le soulevaient pour le mettre dans le cercueil, le mort ouvrit les yeux.

Les porteurs se hâtèrent de remettre le prétendu mort sur le lit et de faire disparaître la bière, tandis que la famille accourait auprès du lit.

Les parents et les amis, convoqués par lettres de faire-part, furent aussitôt prévenus, tandis qu'un médecin, appelé en toute hâte, venait donner des soins au ressuscité.

Mais le malade, pris de délire occasionné probablement par la vue de l'appareil funéraire que les porteurs n'avaient pas pu cacher assez rapidement, est mort dans la nuit.

Une enfant de trois ans, la petite fille de M. Bremond, propriétaire à Carpentras, ayant bu de l'acide phénique que son père avait acheté, en cas de choléra, est morte deux heures après dans d'horribles souffrances.

LES DAMES EN VÉLOCIPÈDE. — Deux dames anglaises viennent d'arriver à Boulogne-sur-Mer sur un tricycle, après un voyage de quarante-six jours, venant de Port-Maurice, en Italie, et ayant ainsi voyagé à travers la

France depuis le midi jusqu'au nord, passant par Menton, Nice, Cannes, Hyères, Aix, Lyon, Mâcon, Dijon, Troyes, Epernay, Reims, Doullens, etc.

#### BIBLIOGRAPHIE

Le Jeune Age illustré commence, dans son n° 184 du samedi 5 juillet 1884, la série des articles qu'il a annoncés sur les Illustrations françaises. Le but de ces articles est de faire connaître les inventeurs ou savants français auteurs ou collaborateurs des découvertes dont le monde entier éprouve les bienfaits, et dont un trop grand nombre ont fait la gloire ou la fortune d'étrangers. C'est Denis Papin qui ouvre la série. Dans ce même numéro, suite du roman de caractère Orgueil et repentir. Les épreuves de la jeune orgueilleuse commencent. Elle arrive dans la maison où elle doit remplir l'office de gouvernante. Des domestiques la reçoivent. La chambre délabrée où ils l'installent lui font déjà regretter le confortable appartement qu'elle vient de quitter. Quatre dessins remarquables par l'expression fixent les scènes de ce chapitre. Courrier des enfants sur Jeanne d'Arc. Quelques particularités de son histoire sont signalées aux enfants. Une visite aux Ambriers, très-intéressante causerie avec une poésie provençale et traduction. Le blé sarrazin, petit conte d'Andersen. Anecdote et C'est Honteux, courte pièce de vers. Combinaisons et problèmes.

Abonnement : un an, 40 francs, chez M. Palmé, 76, rue des Saints-Pères. Un numéro, 45 centimes.

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13 ; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 171. Le Cambodge vendu par Norodon. La loi militaire. Grave nouvelle ! Les traités Ferry. Le conseil municipal de Paris. Conseils municipaux républicains. Le Choléra ! Taisez-vous, m..... ! Charmes, maire d'Eu. L'enfant à la jambe de bois. Conseils et Recettes.

Le triomphe des conservateurs se manifeste partout, et chaque jour nous annonce un succès nouveau pour les idées que nous défendons. En Belgique, nos voisins doivent à la presse l'éclatante victoire qu'ils viennent de remporter. Imitons-les. Distribuons à profusion les bonnes publications, là est le salut. La Lanterne d'Arlequin est une œuvre courageuse et facile à répandre. Nous la recommandons à tous les ennemis de la république et des républicains.

#### PLACE DE LA BILANGE

#### THÉÂTRE A. DELILLE

Direction : HENRI DAUNAY.

Tous les soirs, à 8 heures 1/2.

#### GRANDE REPRÉSENTATION VARIÉE

JEUDI ET DIMANCHE, A 3 HEURES

Matinées Infantines.

#### GRAND SUCCÈS ! — NOUVEAUTÉ MUSICALE

#### MUGUET et MYOSOTIS

Marzurka brillante pour piano,

PAR SAMUEL FISCHER.

En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 40, Saumur.

Une bonne action. — Un cultivateur des environs de Roubaix souffrait, depuis plusieurs années, de douleurs d'estomac et d'irrégularité dans la circulation du sang. La cause réelle du mal semblait échapper à l'examen et les traitements divers subis par le malade n'avaient donné aucun résultat. Le mal s'aggravait chaque semaine, chaque jour même, et sa vie était compromise. M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, ayant appris ce cas désespéré, persuada au malade d'essayer la Tisane Américaine et les Pilules des Shakers. Plusieurs cures remarquables accomplies dans des cas semblables l'avaient convaincu de son efficacité. Et en effet, en peu de temps, le malade fut soulagé, les douleurs diminuèrent, puis disparurent et notre cultivateur put reprendre tous ses travaux, comme s'il n'avait jamais rien eu. (Prix : 4 fr. 50 la bouteille). La brochure relative à ce traitement se distribue gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, à Lille.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

FAILLITE JOUANDOU, JEAN.

Les créanciers de la faillite de Jouandou, Jean, ancien maître d'hôtel à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont convoqués à se réunir le mercredi 16 juillet 1884, à une heure du soir, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Le Greffier du Tribunal, GAUTIER. (505)

A LOUER UNE MAISON

Sise rue d'Orléans, Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885, BEAU ET VASTE MAGASIN Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LIBERTON, même rue. (86)

A CÉDER à Angers

BRASSERIE BONNE AFFAIRE Traiter: P. CHAILLOU, rue du Mail, Angers. (499)

A VENDRE

D'OCCASION, UNE BONNE CALÈCHE S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un BEAU COMPTOIR neuf, avec rayon en dessous. Longueur 4 mètres. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE COUPES DE BOIS

Situées sur la Terre de Brézé, Commune de Brézé (Maine-et-Loire) A EXPLOITER EN 1884, 1885, 1886.

Ces coupes, d'une contenance totale de 115 hectares 7 ares 59 centiares, sont à une distance de 2 kilomètres du Canal de la Dive, et à 4 kilomètres de la station de Brézé (ligne de l'État), et à 12 kilomètres de Saumur.

Font partie de la vente: ARBRES REFORMÉS DES COUPES.

1,108 Pieds de Chêne, dits Anciens. 978 — Modernes. 2,204 — Cadets. 874 — Balivettes.

469 Pieds de Peupliers.

Faculté d'écorcer et de faire du charbon.

Pour tous renseignements, s'adresser: à M. VOLLAND, régisseur de la Terre de Brézé, ou à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

En vente chez tous les libraires: LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

UN MILLION DE RECETTES

GRANDE ENCYCLOPÉDIE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, nouvelle édition ornée de 2,500 gravures renfermant 30 PLANCHES CHROMO, 10 COULEURS données gratis à tous les lecteurs Cette œuvre d'utilité résume les matières contenues dans des centaines d'ouvrages savants qu'il serait difficile et coûteux d'acquérir.

HYGIÈNE — MÉDECINE USUELLE — PHARMACIE DOMESTIQUE — JARDINAGE — ART VÉTÉRINAIRE — GÉOMÉTRIE — HISTOIRE NATURELLE Pâtisserie, Cuisine bourgeoise, Confiserie, Falsification, Agriculture, Physique et Chimie, Connaissances usuelles, etc.

Un nombre considérable de recettes utiles — 50 centimes la série — une série par semaine.

Réclamer chez tous les libraires la 1<sup>re</sup> série vendue 10 centimes seulement à titre d'essai ou adresser 60 centimes à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris, pour recevoir franco les séries 1 et 2.

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur. Elève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijou. Chiffres, armoiries, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

ON DEMANDE un concierge.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

DOMESTIQUE. On demande, en ville, bonne domestique de 25 à 30 ans, forte travailleuse, aimant les enfants et sachant faire un bon courant de cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

M. FUSELLIER, Louis, rue Haute-Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 27, se propose pour servir dans les dîners, cirer les parquets, remplacer les domestiques, mettre le vin en bouteilles et remplir tous les emplois de ce genre qu'on voudra bien lui confier.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFAILLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Fourmis, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Poums, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'ROY, rue de la Tonnerrie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Prime gratuite de CENT FRANCS

Offerte à tout abonné d'un an au JOURNAL DES CAMPAGNES Et d'Agriculture progressive réunis

(29<sup>e</sup> ANNÉE)

PARIS, 18, RUE DAUPHINE.

Le Journal des Campagnes doit son succès à la grande variété des sujets qu'il traite: agriculture, horticulture, viticulture, élevage, jurisprudence et économie rurales, cours authentiques des denrées et des fonds publics, etc.

Prix de l'abonnement: Six francs par an.

Pour recevoir la prime de CENT FRANCS, adresser la quittance d'abonnement à M. le directeur de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui la renvoie avec une police remboursable à Cent francs, par tirages mensuels. Le remboursement est garanti par les fonds de capitalisation s'élevant à 18,347,000 francs et constitué en rentes françaises, obligations foncières, prêts hypothécaires et immeubles. (477)



COSMYDOR Eau de Toilette incomparable sans acide ni vinaigre. Les hygiénistes de notre époque exigent à leur toilette journalière le COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les différents usages de l'Hygiène, de la Toilette et de la Santé. (S'emploie journalièrement.) SE VEND PARTOUT DÉPÔT CENTRAL: 53, Boulevard Sébastopol, 53 PARIS

JOURNAL D'AFFICHES

50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE Organe spécial pour la vente des Propriétés Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODDET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET 1884.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture précé, Dernier cours, and Valeurs au comptant. It lists various financial instruments like bonds, stocks, and exchange rates.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Table showing train schedules for Saumur, Montreuil-Bellay, Thouars, and Poitiers. It includes departure and arrival times for different services like express, omnibus, and mixte.